



TOUQUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 5 JUIN 2026 – 18H00**

Date de convocation
Le 29 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq Juin, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence du Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 23 - Représenté : 0 - Absents : 4

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, D. VAUTIER, S. OUTIN, D. SALZET, N. DE FOUQUIERES, J. CONTENTIN, D. ZAMBETTA, E. RENAULT, R. DUGON, D. VIGNET, E. LANDEAU, E. CANATAR, C. GIAUSSERAND, R. FABIUS, R. ANGOT, P. FONTAINE, M. BLAZSKA, B. VAUTIER, C. AUGNET.

ABSENT REPRESENTE :

ABSENTS EXCUSES : E. LAUSSINOTTE, C. HELENNE, L. DE MARLIAVE, JM. KALAJDIAN.

ABSENT :

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

7 – MODIFICATION DES TARIFS ENFANCE-JEUNESSE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants définissant les compétences du Conseil municipal ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2025 portant approbation des tarifs des services Enfance/Jeunesse applicables à compter du 1er janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'optimiser l'accès et la gestion des dispositifs d'aide financière aux familles, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par la CAF visant à aligner le plafond de la première tranche du Quotient Familial (QF) sur un montant maximal de 650 € en adaptant les tranches selon la grille suivante :

- o Tranche A : de 0 € à 650 € (au lieu de 0 € à 620 €)
- o Tranche B : de 651 € à 1300 € (au lieu de 621 € à 1299 €)
- o Tranche C : 1301 € et plus (au lieu de 1300 € et plus)

CONSIDÉRANT que cette modification technique a pour objectifs de simplifier le décompte des journées continues pour l'administration, d'une part, et de maximiser l'accès à l'aide financière de 1 € par repas pour les familles les plus modestes, d'autre part ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer l'entrée en vigueur de cette nouvelle grille à la prochaine rentrée scolaire, soit au 1er septembre 2026, afin de garantir une lisibilité optimale pour les familles ;

CLUB CHOUETTE - CENTRE DE LOISIRS

TARIFS CLUB CHOUETTE - CENTRE DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES Forfait à la semaine* - repas inclus	TOUQUAIS			EXTERIEUR		
	A	B	C	A	B	C
	44,25 €	54,25 €	59,25 €	52,60 €	64,10 €	70,10 €

*En cas de fermeture du centre de loisirs (jour férié ou pont), le montant de la journée sera déduit du forfait.

TARIFS CLUB CHOUETTE - CENTRE DE LOISIRS MERCREDIS		TOUQUAIS			EXTERIEUR		
		A	B	C	A	B	C
	matinee + repas de 8h à 13h30	6,43 €	7,43 €	7,93 €	7,26 €	8,41 €	9,01 €
	Après midi de 13h30 à 18h	4,43 €	5,43 €	5,93 €	5,26 €	6,41 €	7,01 €
	journée	8,85 €	10,85 €	11,85 €	10,52 €	12,82 €	14,02 €

Exceptionnellement pour le Centre de loisirs :

- Une réduction de 2 € sur le tarif appliqué, pourra être effectuée aux enfants présentant une allergie alimentaire faisant l'objet d'un PAI protocole d'accueil individualisé.
- Un tarif demi-journée sera mis en place pour les enfants en situation de handicap pour lesquels un protocole spécifique est mis en place, ce tarif sera plafonné au tarif 1/2 journée mercredi
- Sur les périodes de vacances scolaires, les inscriptions se font uniquement à la semaine.



TOUQUES



ACTIVITES PERISCOLAIRES

Tarifs (*le forfait correspond à une inscription de vacances à vacances)

TARIFS	TOUQUAIS			EXTERIEURS		
	A	B	C	A	B	C
Repas Unité	4,45 €	4,70 €	4,95 €	4,70 €	4,95 €	5,20 €
Garderie du matin Unité	1,50 €	2,00 €	2,50 €	1,75 €	2,25 €	2,75 €
Garderie du soir ou ATS Unité	2,50 €	3,00 €	3,50 €	2,75 €	3,25 €	3,75 €
Garderie du matin Forfait période interscolaire	35,00 €	40,00 €	45,00 €	37,00 €	42,00 €	47,00 €
Garderie du soir ou ATS Forfait période interscolaire	60,00 €	70,00 €	75,00 €	62,00 €	72,00 €	77,00 €

LES SEJOURS

Le Club Chouette et l'Espace Jeunes organisent régulièrement des séjours.
 Les tarifs demandés permettent d'assurer les frais d'hébergement, de transport, d'intendance et d'activités.
 Ils incluent les journées de départ et de retour.
 L'inscription est obligatoire sur la totalité du séjour.

		TOUQUAIS et NON TOUQUAIS		
		TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C
FORFAIT	1 nuit	26,50 €	27,50 €	28,50 €
	2 nuits	53,00 €	55,00 €	57,00 €
	3 nuits	79,50 €	82,50 €	85,50 €
	4 nuits	106,00 €	110,00 €	114,00 €

TARIF REPAS ENSEIGNANTS 7.00 €

TARIFS BILIOTHEQUE

	TOUQUAIS	NON TOUQUAIS
Adulte	GRATUIT	GRATUIT
Enfant		

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ajustement des seuils de la grille des quotients familiaux (QF) applicable aux tarifs des services Enfance/Jeunesse selon la répartition suivante :
 - Tranche A : de 0 € à 650 € (au lieu de 0 € à 620 €)
 - Tranche B : de 651 € à 1300 € (au lieu de 621 € à 1299 €)
 - Tranche C : 1301 € et plus (au lieu de 1300 € et plus)
- **FIXE** la date d'entrée en vigueur de cette délibération au 01/09/2026 et **PRECISE** que la délibération du 16/12/2025 reste applicable jusqu'au 31/08/26.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'un de ses représentants, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, à signer l'ensemble des actes administratifs, des avenants ou des conventions s'y rapportant, ainsi qu'à notifier cette décision aux tiers intéressés.

Pour extrait conforme
LE MAIRE
D. MULLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.